

LE GESTIONNAIRE D'ACCÈS AUX RESSOURCES

Le gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) s'inscrit dans le Plan Numérique pour l'Éducation et à ce titre, participe au développement des usages du numérique dans les établissements scolaires.

Le numérique permet d'offrir de nombreuses opportunités aux enseignants pour enrichir et diversifier leurs pratiques et prendre en compte la diversité de leurs élèves.

Dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation, le GAR donne donc accès à une offre riche de **ressources numériques pour l'école** aux établissements, pour accompagner le développement des usages autour des ressources numériques, tout en garantissant la protection des données à caractère personnel des élèves et des enseignants.

Des **responsables d'affectation** dans chaque établissement assurent l'intermédiaire. Ils passent les **abonnements** auprès des **fournisseurs de ressources**, qu'il s'agisse de ressources gratuites ou payantes et sont en charge de l'attribution des **exemplaires numériques** aux élèves et aux enseignants.

Une fois les abonnements actés, les fournisseurs transmettent automatiquement les ressources au **module d'affectation**, pour permettre l'attribution des exemplaires numériques. Le GAR s'assure que seules les données strictement nécessaires soient transmises aux fournisseurs de ressources.

Élèves et enseignants accèdent donc à leurs exemplaires numériques directement depuis leur ENT, sans avoir besoin d'un autre mot de passe ou code, par l'intermédiaire d'un **médiacentre**.

Le schéma ci-dessous présente le fonctionnement général du GAR pour tous les acteurs de l'établissement.

